

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 `
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECHE - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECHE



SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECHE

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101443094 DATE FACTURE : 15.03.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 15.03.2025 - B.L. N° 0056 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
0048675	SAUCIS.STRAS.VPF X10 350G CO PS	6.00	PC	1.19	1.66	1.75	28.31%	5.5	7.14
Total famille 517 : SAUCISSERIE							28.31%		7.14
7086135	FM COUSCOUS A LA MAROCAINE 450G	4.00	PC	3.50	5.40	5.70	35.19%	5.5	14.00
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							35.19%		14.00
2597525	BATONNET SURIMI MSC 200G CO	6.00	PC	1.24	2.17	2.29	42.86%	5.5	7.44
Total famille 537 : TRAITEUR DE LA MER							42.86%		7.44
8945457	JB SUP PARIS 2T VPF 80G CO PS	10.00	PC	0.98	1.22	1.29	19.67%	5.5	9.80
1300325	TLJ EPAULE DD 8T 360G	14.00	PC	2.05	2.82	2.98	27.30%	5.5	28.70
8945467	JB SUP PARIS 6T VPF 240G CO PS	10.00	PC	2.21	2.51	2.65	11.95%	5.5	22.10
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							21.07%		60.60
1135751	LARDONS ALLUM.FUME2X100G CO PS	10.00	PC	1.65	2.37	2.50	30.38%	5.5	16.50
1304461	AM LARDON.NAT.DEC.2X100G CO PS	10.00	PC	1.68	2.61	2.75	35.63%	5.5	16.80
Total famille 595 : AIDE CULINAIRE CHARCUTERIE LS							33.13%		33.30
3537977	PAVE AU POIVRE 10T CO 120G	3.00	PC	1.80	2.65	2.80	32.08%	5.5	5.40
4827685	JAMBON SEC 4T 80G CO	3.00	PC	1.75	2.80	2.95	37.50%	5.5	5.25
8222015	BACON COCHONOU 100G	10.00	PC	1.92	2.74	2.89	29.93%	5.5	19.20
Total famille 596 : SALAISON & CHARCUT.TRANCHE LS							31.77%		29.85
3541967	DUO PATE CAMP.FOIE 2X50G CO PS	6.00	PC	0.69	0.94	0.99	26.60%	5.5	4.14
2801575	RILLET PORC SS NITRITES 220G CO	6.00	PC	1.59	2.58	2.72	38.37%	5.5	9.54
Total famille 597 : PATES/RILLETTES/FOIES GRAS LS							35.23%		13.68
2195235	TENDRE CROC COMTE JBON 200G	6.00	PC	2.49	3.81	4.02	34.65%	5.5	14.94
2418565	TENDRE CROC CLASSIQ 200G	6.00	PC	2.70	3.72	3.92	27.42%	5.5	16.20
Total famille 598 : TARTES SALEES LS							31.08%		31.14
7051575	GNOCCHI A POELER 325G	9.00	PC	1.57	2.09	2.20	24.88%	5.5	14.13
Total famille 613 : PATES FRAICHES/QUENELLES LS							24.88%		14.13
5746477	MACEDOINE LEGUMES 300G CO	6.00	PC	1.75	2.41	2.54	27.39%	5.5	10.50
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							27.39%		10.50
7758445	SODEBO SALADE CIE MANHATTAN 320G	4.00	PC	2.99	3.63	3.99	17.63%	5.5	11.96
7758465	SODE SAL CIE ROMA JMB MOZZA 320G	4.00	PC	2.99	3.78	3.99	20.90%	5.5	11.96
9683530	SAND.COMPLET PLET OEUF 125G	4.00	PC	1.35	2.09	2.30	35.41%	5.5	5.40
2845525	SDW LE MEGA BAG JB CHEDDAR 270G	6.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	10.50
9026845	SDW MEGA VIE.THON CRUD.270G	4.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	7.00
4292215	SLD PLT EM.COURG.DAUNAT 240G	2.00	PC	3.40	4.64	4.90	26.72%	5.5	6.80
1745077	SDW MEGA VIEN.PLT CRUD.270G	4.00	PC	1.75	2.75	2.90	36.36%	5.5	7.00
Total famille 620 : SNACKING FRAIS							28.41%		60.62
3677675	TARTE EN OR FEUILLETEE 230G	10.00	PC	1.00	1.41	1.49	29.08%	5.5	10.00
Total famille 627 : PATES MENAGERES							29.08%		10.00
2421385	SAL MACHE 125G 0,99€ C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	0.83	0.94	0.99	11.70%	5.5	8.30
2325901	ENDIVE S5F X12 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.83	2.83	2.99	35.34%	5.5	21.96
6317887	OIGNON JNE 1K 4/6 PP C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	0.97	1.51	1.59	35.76%	5.5	11.64

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101443094 DATE FACTURE : 15.03.2025

Feuillet 2/4

9020905	SAL X3 SUCRINE X12 C1 ES Pays d'origine: ES	12.00	PC	1.17	1.60	1.69	26.88%	5.5	14.04
3417511	AVOCAT 165/196G HASS PREM C22 PE Pays d'origine: PE	22.00	PC	0.74	1.13	1.19	34.51%	5.5	16.28
8530355	TOM CERISE ALL 250G 0,990 C1 MA/ES Pays d'origine: MA	16.00	PC	0.78	0.94	0.99	17.02%	5.5	12.48
5558120	PERSIL PLAT BTE 130/160G X8 C1 FR Pays d'origine: FR	8.00	PC	0.97	1.60	1.69	39.38%	5.5	7.76
1942055	TOM RONDE GRAP 5KG C1 ES/MA Pays d'origine: MA	5.00	KG	2.06	2.83	2.99	27.21%	5.5	10.30
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	0.93	1.22	1.29	23.77%	5.5	11.16
3409561	PDT CONSO 15K 50+ C1 FR Pays d'origine: FR	15.00	KG	0.84	0.94	0.99	10.64%	5.5	12.60
5684291	OIGNON JAUNE VRAC 6/8 6KG FR Pays d'origine: FR	6.00	KG	1.29	2.27	2.39	43.17%	5.5	7.74
0641391	CHAMP BLC PC.GEANT 2KG C1 PL/BE/NL Pays d'origine: PL	4.00	KG	3.71	5.68	5.99	34.68%	5.5	14.84
Total famille 500 : LEGUMES							29.87%		149.10
9256901	CITRON PLT STAR 7KG CAL3/4 C1 ES Pays d'origine: ES	7.00	KG	1.51	1.89	1.99	20.11%	5.5	10.57
9012015	ORANGE NAVEL LANE SEL 3/4 8K C1 ES Pays d'origine: ES	8.00	KG	1.65	2.83	2.99	41.70%	5.5	13.20
9022625	FRAMBOISE 125G X8 C1 ES Pays d'origine: ES	8.00	PC	3.28	4.73	4.99	30.66%	5.5	26.24
3608167	POM GALA 170/220 7KG C1 FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	1.67	2.55	2.69	34.51%	5.5	11.69
4975597	MAND NADORCOTT 2/3 12K C1 ES Pays d'origine: ES	12.00	KG	2.43	3.78	3.99	35.71%	5.5	29.16
4919561	BANANE ANTILLES PAYS VC PP 18K5 C1 Pays d'origine: FR	18.50	KG	0.92	1.22	1.29	24.59%	5.5	17.02
Total famille 504 : FRUITS							32.36%		107.88
9017375	BIO BANANE 18K5 P19 ANTILLES C2 FR Pays d'origine: EC	18.50	KG	1.43	2.27	2.39	37.00%	5.5	26.44
Total famille 861 : FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES							37.00%		26.44
7259967	DANETTE CHOCOLAT 4X125G	8.00	PC	1.36	1.98	2.09	31.31%	5.5	10.88
8409977	LL RIZ AU LAIT VANILLE 4X115G	6.00	PC	1.55	2.16	2.28	28.24%	5.5	9.30
4887170	AM CREM DESS SAV VANIL 4X125G CO	6.00	PC	0.83	1.32	1.39	37.12%	5.5	4.98
7260007	DANETTE EXPRESSO 4X125G	8.00	PC	1.57	1.98	2.09	20.71%	5.5	12.56
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							28.23%		37.72
2061107	ACTIVIA FERME NATURE 4X125G	12.00	PC	1.26	1.60	1.69	21.25%	5.5	15.12
4167567	DANONINO FRUITS PANACHE 6X50G	8.00	PC	1.71	2.53	2.67	32.41%	5.5	13.68
8916785	GERVITA NAT 4X100G	4.00	PC	1.69	2.17	2.29	22.12%	5.5	6.76
5453141	AM FR BLC VELOUTE 3% 4X100G CO	6.00	PC	0.94	1.31	1.38	28.24%	5.5	5.64
8324245	PANIER 125G X 8 FRUITS JAUNES	6.00	PC	2.60	3.77	3.98	31.03%	5.5	15.60
5451741	FR BLC VELOUTE 7,6% 4X100G CO	6.00	PC	1.30	1.89	1.99	31.22%	5.5	7.80
8442341	AM FR BLC VELOUT 2.8% 1KG CO	5.00	PC	1.72	2.74	2.89	37.23%	5.5	8.60
5444151	FR BLC VELOUTE 3% 500G CO	6.00	PC	0.98	1.60	1.69	38.75%	5.5	5.88
3577491	YRT PYRENEE VANILLE4X125G	6.00	PC	1.83	2.65	2.80	30.94%	5.5	10.98
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							30.26%		90.06
3045327	CAMEMBERT PDT 250G PS	6.00	PC	1.71	2.23	2.35	23.32%	5.5	10.26
6435307	CAMBERT LE RUSTIQUE CLUB 250G	6.00	PC	2.01	2.73	2.88	26.37%	5.5	12.06
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							25.00%		22.32
3181347	PAIN MIE NAT EXT.MO.280G CO	6.00	PC	0.60	0.94	0.99	36.17%	5.5	3.60
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							36.17%		3.60
5718735	BEURRE PLAQ TRADI DX 82% 125G CO	20.00	PC	1.06	1.52	1.60	30.26%	5.5	21.20
Total famille 562 : BEURRES							30.26%		21.20
3372237	ANDROS DELICE MORCEAUX PECHE 4X100G	10.00	PC	1.79	2.69	2.84	33.46%	5.5	17.90
Total famille 628 : COMPOTES FRAICHES							33.46%		17.90
8098605	PARMIG REG RAPE AOP 28%MG 60GR	12.00	PC	0.98	1.37	1.45	28.47%	5.5	11.76
5027935	EMMENTAL FRANCAIS 250G 28% CO	20.00	PC	2.01	2.56	2.70	21.48%	5.5	40.20
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							23.18%		51.96
9737151	OSSAU IRATY 34% 200G CO CVI PS	6.00	PC	3.09	4.86	5.13	36.42%	5.5	18.54
Total famille 799 : FROMAGES BLEUS CHEVRES BREBIS							36.42%		18.54
9538157	AM MOZZARELLA 125G CASINO PS	6.00	PC	0.90	1.32	1.39	31.82%	5.5	5.40
2444815	ROQUEFORT CAV SAV 31%MG 150G	14.00	PC	2.99	3.72	3.92	19.62%	5.5	41.86
Total famille 893 : FROMAGES DE SAISON							21.23%		47.26
4646350	APERICUB.CAMPAGN.23%MG 125G	10.00	PC	2.51	3.84	4.05	34.64%	5.5	25.10
7524675	APERICUBE LG DRINK 24C 125G	10.00	PC	2.90	3.62	3.82	19.89%	5.5	29.00
Total famille 907 : FROMAGES CUISINE ET APERITIFS							27.48%		54.10
8775285	PS CHORIZO A PLAT 80G	10.00	PC	1.47	2.18	2.30	32.57%	5.5	14.70
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							32.57%		14.70
4019837	LEVURE MENAGERE CUBE 42G	12.00	PC	0.49	0.71	0.75	30.99%	5.5	5.88
Total famille 581 : PATISSERIES SECHES LS							30.99%		5.88

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101443094 DATE FACTURE : 15.03.2025



Livraison du 15.03.2025 - B.L. N° 0056 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	292.40	16.11	413.23	438.17	29.24%	120.83
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	283.42	15.60	414.03	436.81	31.55%	130.61
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	364.66	20.02	505.78	533.57	27.90%	141.12
GOURMET	5,50 %	14.70	0.81	21.80	23.00	32.57%	7.10
PATISserie	5,50 %	5.88	0.32	8.53	9.00	31.07%	2.65
TOTAUX		961.06	52.86	1363.37	1440.55	29.51%	402.31

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	292.40	16.11	413.23	438.17	29.24%	120.83
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	283.42	15.60	414.03	436.81	31.55%	130.61
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	364.66	20.02	505.78	533.57	27.90%	141.12
GOURMET	5.50%	14.70	0.81	21.80	23.00	32.57%	7.10
PATISserie	5.50%	5.88	0.32	8.53	9.00	31.07%	2.65
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	2.93	0.59				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	2.83	0.57				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	3.67	0.73				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.15	0.03				
COUT INT PATISserie	20.00%	0.06	0.01				
TOTAUX EN EUROS		970.70	54.79	1363.37	1440.55	29.51%	402.31

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	970.70
TOTAL FACTURE TVA	54.79
TOTAL FACTURE TTC	1025.49

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :
- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 ` par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

• • • • • Client : TL835 / S453078001 •
• Date échéance : 04.04.2025 •
• N° FACTURE : 1101443094 •
• Mt Total TTC EURO : 1025.49 •
• • • • •

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.
Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :
- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.
Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.
Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.
Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.
Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.